MAIRIE
DE
LA TRANCHE SUR MER

Le 5 octobre 2018

MAIRIE DE LONGEVILLE SUR-MER
17 OCT. 2018
COURRIER REÇU LE

Monsieur Le Maire
Mairie de Longeville sur Mer
14, Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
85560 LONGEVILLE SUR MER

N /Réf : JG/AP/18/0940
Affaire suivie par : Madame PERREAU
Tél : 02-51-30-49-23.
Mail : agnes.perreau@latranchesurmer.eu

Objet : Projet d'extension du camping
Le Petit Rocher

Monsieur Le Maire,

Conformément à l'article R.122-7 du Code de l'Environnement, vous avez sollicité notre avis sur le projet d'extension du camping le Petit Rocher, sis avenue du Docteur Mathevet.

Vous m'informez du projet d'extension du camping Le Petit Rocher qui entend passer sa capacité d'accueil à 211 à 255 emplacements.

Vous avez souhaité connaître notre avis sur ce projet.

Le 5 mars 2004, dans le cadre du Contrat Environnement Littoral signé avec le Département et la Région, la Commune de La Tranche-sur-Mer s'était engagée à diminuer l'extension des campings et de supprimer également les Parcs Résidentiels de Loisirs.

Cette ligne de conduite a été respectée et rappelée dans notre Rapport de présentation – partie 2 qui précise que « *concernant les campings, l'objectif est d'assurer le maintien, la modernisation et l'intégration paysagère de qualité, **sans possibilités nouvelles de développement au-delà des limites existantes**. Le règlement, par la création d'une zone UT (en extension du tissu urbain) et NT (en discontinuité du tissu avec des règles limitant fortement la constructibilité) répond à la fois aux objectifs de la loi littoral mais aussi à ce souci de rester dans les enveloppes existantes des campings. Aucun camping ne peut s'étendre avec le zonage proposé* ».

Au regard des éléments ci-dessus énoncés et à notre politique menée depuis de nombreuses années, j'émets un avis défavorable au projet d'extension du camping.

.../...

Je vous prie d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour Le Maire empêché,
Jacques GAUTIER, 1er adjoint au Maire

